



Structure générale de l'enseignement secondaire organisé à Saint-Michel

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL OBTENTION DU CEB			
PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES DE FORMATION COMMUNE			
D · O B S E R V É A T I O N	PARCOURS	ACTIVITÉS AUX CHOIX	
	Immersion anglaise Parcours classique Football	Expression-communication en anglaise Latin AC Français: projet "Voltaire" Mathématiques « plus » Informatique Activités artistiques Activités scientifiques Multisports Remédiations en français et mathématiques Socio-économie	
TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES			
D · O R I E N T A T I O N	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de QUALIFICATION
	Sciences Sciences économiques Latin Immersion anglaise Langues moderne 1 - 2 Anglais - Néerlandais - Allemand	Sport-études : football Informatique (immersion anglaise possible) Langues moderne 1 - 2 Anglais - Néerlandais - Allemand	En 3e, Techniques sociales et d'animation En 4e, Technicien/ne en comptabilité Animateur/trice
CINQUIÈME et SIXIÈME ANNÉES			
D E T E R M I N A T I O N	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de TRANSITION	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de QUALIFICATION
	Mathématiques Sciences économiques Latin Sciences : Biologie - Chimie - Physique Immersion anglaise <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)</i>	Sport-études : football Informatique (immersion anglaise possible) <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)</i>	Technicien/ne en comptabilité Animateur/trice <i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) Certificat de qualification</i>
<i>Aptitude à accéder à l'enseignement supérieur</i>			



ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE QUALIFICATION

ANIMATEUR / ANIMATRICE

Le métier d'Animateur/Animatrice est apparu dans les années 70. La diversité en est sans doute une des caractéristiques essentielles : diversité des groupes et des personnes auprès desquels il s'exerce, diversité des lieux dans lesquels il s'exerce (centres culturels, maisons de quartier, centres de jeunes, écoles de devoirs, accueil extra-scolaire, mouvements de jeunesse, centres sportifs, maisons de retraite...), diversité des activités qu'il recouvre (culturelles, socioculturelles, économiques, sociales, touristiques, d'insertion, éducatives, ludiques, artistiques, créatives, sportives, théâtrales, musicales ...), diversité des techniques d'animation et de communication, diversité des capacités requises. **Pour information, dès l'année scolaire 23-24, cette formation commencera déjà en 4^e année suite à la réforme du nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ).**

Grille horaire hebdomadaire	5 ^e	6 ^e
-----------------------------	----------------	----------------

1 FORMATION COMMUNE

Religion	2 h	2 h
Education physique	2 h	2 h
Langue maternelle	4 h	4 h
Formation historique et géographique	2 h	2 h
Formation sociale et économique	2 h	2 h
Formation scientifique	2 h	2 h
Mathématiques	2 h	2 h
Langue moderne I - anglais	2 h	2 h
	18 h	18 h

2 FORMATION AU CHOIX

Option de base groupée		
Psychologie appliquée (relations humaines)	4 h	4 h
Expression plastique	2 h	2 h
Expression orale	2 h	2 h
Expression corporelle	4 h	4 h
Activités d'insertion professionnelle	4 h	4 h
	16 h	16 h

Total	34 h	34 h
--------------	-------------	-------------

Cette formation :

- ⇒ s'adresse à des jeunes qui ont le sens de l'ouverture au monde et aux autres, qui sont intéressés par la prise en charge de groupes divers et pour qui l'animation des loisirs représente un créneau porteur d'avenir ;
- ⇒ permet la découverte du métier par des mises en situation de responsabilité et de prise d'initiative dans des projets correspondant aux besoins exprimés par les partenaires professionnels de divers secteurs d'animation
- ⇒ assure l'acquisition des compétences de base de l'animation (compétences minimales décrites par les représentants de milieux professionnels concernés) ;
- ⇒ favorise la maturation des choix professionnels et des choix d'étude qui en résultent sur base d'expériences vécues en stage ou lors des activités d'insertion professionnelle ;
- ⇒ permet l'accès aux 7^e Techniques de qualification spécifiques à l'animation socio-sportive ou socio-culturelle.



ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE QUALIFICATION

ANIMATEUR / ANIMATRICE

Psychologie appliquée :

Outre les éléments de psychologie proprement dite (développement de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, psychologie sociale), le cours de psychologie appliquée aborde les notions de Communication, Relation, Déontologie, Législation et s'articule autour de ces quatre axes.

Le cours est basé sur des réalités professionnelles concrètes et est établi en liaison avec les autres cours de l'option groupée (Techniques d'animation et activités d'insertion professionnelle).

Techniques d'animation :

La finalité de ce cours est d'expérimenter, d'adapter, de transférer et d'intégrer des techniques de natures différentes dans des activités adaptées à la diversité des situations et des publics.

Il vise quelques acquis incontournables : notions de politiques d'animation socio-culturelle - méthodologie du projet - inventaire, descriptif, classification, organisation et gestion d'activités d'animation - travail en équipe - éducation à la sécurité y compris le Brevet Européen des Premiers Secours.

Le cours aborde au minimum quatre activités de natures différentes : activités culturelles, d'éducation permanente, ludiques et récréatives, d'expression musicale, d'expression plastique, artisanales, d'expression corporelle, sportives, d'intégration sociale (aller au restaurant, utiliser les transports en commun, participer aux fêtes intergénérationnelles,...) axées sur les techniques audio-visuelles et multimédia,...

Activités d'insertion professionnelle :

Le programme de ce cours prévoit un module d'accueil (projet personnel, projet professionnel, projet de formation ...), une préparation aux stages (objectifs poursuivis, modalités d'organisation ...), des séminaires (accompagnement pédagogique de l'élève, travail de groupe entre élèves et professeurs, développement d'une stratégie dynamique d'interdisciplinarité et de complémentarité entre la formation en stage et la formation à l'école), des mises en situations professionnelles, une analyse réflexive sur différents thèmes (transversaux, disciplinaires, en lien avec les stages ...) et des activités d'intégration.

Stages :

Le programme de l'option prévoit un minimum de 160 heures de stages, réparties sur les deux années.

Ils sont obligatoires pour tout élève s'inscrivant dans l'option et permettront aux étudiants de prendre contact avec le monde professionnel.

Ils se dérouleront tant pendant qu'en dehors des semaines ou des heures habituelles de cours, selon des modalités qui seront précisées en début d'année scolaire et qui respecteront les prescrits suivants :

- au moins un stage groupé de cinq jours consécutifs (40 périodes) ;
- sur l'ensemble des stages organisés, les élèves seront nécessairement mis dans au moins deux situations d'animation différentes : soit par la nature de l'activité support d'animation, soit par la nature du public pris en charge au cours de l'animation.

Les lieux possibles de stages sont très diversifiés : centres culturels, mouvements d'éducation permanente, maisons de quartier, centres de jeunes, terrains d'aventures, ludothèques, écoles de devoirs, centres d'accueil extra-scolaire, mouvements de jeunesse, bibliothèques, centres de vacances, maisons de repos, clubs de loisirs pour personnes âgées...



Enseignement technique de qualification

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) et Certificat de Qualification (CQ6)

TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITE

ANIMATEUR / ANIMATRICE

La matière est régie par l'Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire. Le Décret du 26 mars 2009 participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification en lien avec un profil de formation a apporté des modifications à l'Arrêté royal en ce qui concerne le CQ6.

En bref :

- Le conseil de classe délibère de la réussite de l'année (CESS) en tenant compte des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante. Le conseil de classe se met dans la position de l'enseignant qui statue sur les compétences acquises en vue de la réussite de l'année.
- Le jury de qualification délibère de la réussite de la qualification (CQ6) sur base de l'ensemble de la formation qualifiante. Le jury de qualification se met dans la position d'un employeur qui engage.
- Les épreuves qui vérifient la maîtrise des compétences de la formation qualifiante sont obligatoires. Elles sont les mêmes pour le conseil de classe et pour le jury de qualification.
- Dès lors, dans son parcours scolaire, l'élève sera confronté à des situations d'intégration professionnellement significative (SIPS), à valeur certificative. Ces SIPS sont des étapes obligatoires dans le parcours de formation de l'élève. Pour faire face aux SIPS, l'élève devra exercer des compétences du profil de formation et mobiliser des ressources disciplinaires (connaissances, procédures, techniques, attitudes...).
- On peut obtenir le CESS et pas le CQ6 ou, à l'inverse, le CQ6 et pas le CESS.




L'Institut Saint-Michel,
une école où il fait bon vivre.

L'Institut Saint-Michel,
une école ouverte sur le monde.

A l'Institut Saint-Michel,
travailler heureux, c'est contagieux.

Institut Saint-Michel
Enseignement secondaire
rue du Collège 126
4800 Verviers

 087/39.46.50

Site Internet : www.saintmichelverviers.be



Adresse courriel : direction_gt@saintmichelverviers.be